

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coopération entre organismes Hlm : le Parlement européen valide le nouveau cadre juridique favorable à la coopération « public-public »

L'Union sociale pour l'habitat se réjouit de l'adoption en séance plénière du Parlement européen le 15 janvier 2014, du rapport Tarabella sur la révision de la directive marchés publics.

Cette nouvelle directive européenne innove en définissant un cadre juridique stable et favorable au développement de la coopération entre organismes Hlm dans l'accomplissement de leurs missions de service public.

La directive révisée met ainsi fin à plusieurs années d'incertitude juridique quant au régime applicable à de telles coopérations dites « public-public » et à près de deux ans de difficiles négociations à Bruxelles entre la Commission européenne, le Conseil et le Parlement.

Ces nouvelles dispositions excluent clairement du champ d'application des marchés publics les coopérations entre organismes Hlm, y compris entre entreprises sociales disposant de participations privées dans leur capital.

L'accord politique intervenu cet été en trilogue, instance de négociation des compromis entre le Conseil, le Parlement et la Commission, est donc inscrit en droit et devra désormais être transposé en droit interne.

Ce nouveau cadre communautaire permettra aux organismes Hlm de poursuivre en toute sécurité juridique leur modernisation, par la mise en commun de moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions de service public, et notamment à la mise en œuvre du pacte logement social et aux efforts d'investissement à engager.

Paris, le 16 janvier 2014

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 760 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération des Offices publics de l'habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accèsion à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social).

Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles.

En 2012, 84 700 logements destinés à la location ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,2 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accèsion sociale à la propriété : 11 000 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus, en 2012. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 80 000 salariés.

Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

Contacts presse :

Laurent Ghékiere - Mission Affaires européennes - Tél. : 06 86 16 91 60

Joachim Soëtar / Christine Dalle - Direction de la Communication et des Revues - Tél. : 01 40 75 52 70